

Réunion électronique des Registraires généraux africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

L'Impact de la Pandémie du COVID-19 sur les opérations du CRVS

14 :00 à 16 :00, vendredi 24 Avril, 2020 (heure Afrique de l'Est)

Agenda du jour :

1. Remarques d'ouverture
2. Objectives
3. Expériences pays
4. Question et réponse
5. Voie à Suivre
6. Remarques finales

Au nom de la CEA et du Secrétariat du programme APAI-CRVS, M. William Muhwava de la CEA a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en remerciant ceux qui avaient rejoint cette première réunion. Les délégués ont été informés qu'une évaluation rapide de l'impact du COVID sur les systèmes CRVS avait été réalisée et que 34 pays ont répondu à ce jour et a demandé aux 20 pays restants de répondre. La réunion a été convoquée pour entamer des conversations avec les registraires généraux sur le rôle essentiel d'enregistrement des faits d'état civil.

1. Remarques d'ouverture

M. Chinganya a souhaité la bienvenue aux participants et les a informés qu'il est nécessaire d'atténuer l'impact du COVID-19 sur notre système CRVS et il est nécessaire d'assurer la continuité, même en cette période difficile. Les mesures d'atténuation pendant la pandémie COVID-19 et après COVID-19, sont essentielles et que l'expérience peut servir à donner des leçons sur l'utilisation des technologies de l'information en situation de crise pour recueillir des informations importantes pour la gestion de l'identité et cela ne peut être obtenu que si nous avons des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil robustes. Il a informé aux participants qu'il s'agit de la première réunion électronique et que beaucoup d'autres suivront. En outre, il a annoncé que la CUA, la BAD et les Bureaux Régionaux en font partie mais rejoindront plus tard, une fois que les membres auront convenu de ce que nous voulons réaliser. Il a finalement partagé quelques règles de base pour les participants pour le succès de cette réunion électronique.

2. Objectives de la réunion

L'objectif de la réunion était d'initier des conversations avec les registraires généraux concernant l'impact du COVID-19 sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique et de partager certaines des mesures d'atténuation mises en place au niveau des pays afin de continuer à fournir à bien le mandat de base des Bureaux d'enregistrement. La réunion électronique était destinée à partager les expériences sur la façon dont COVID-19 a eu un impact sur les opérations du CRVS et sur la manière dont elles les atténuent afin que l'enregistrement des faits d'état civil conserve ses qualités d'enregistrement universel continu, permanent et obligatoire des événements vitaux.

Les objectifs spécifiques ont été notés comme suit :

- Comprendre comment la pandémie du COVID-19 affecte les activités et les opérations des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil dans l'enregistrement des événements vitaux dans divers pays d'Afrique.
- Fournir une plate-forme de partage d'expériences sur les stratégies d'atténuation mises en œuvre par les registraires généraux d'autres pays.
- Identifier des approches innovantes pour l'enregistrement des faits d'état civil sur la base des leçons apprises pendant la pandémie du COVID-19.
- Partager les connaissances afin que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil puissent répondre efficacement aux besoins des clients.

–

3. Expériences pays

Certains pays membres ont partagé leurs expériences et comment ils ont mis en place des initiatives de continuité des activités. Ci-dessous sont les résumés :

- Namibie (M. Muleke Collen)

L'enregistrement des faits d'état civil est considéré comme un service essentiel en Namibie, mais avec la règle de circulation limitée introduite en raison de la pandémie, la prestation de services a été réduite. Le principal problème concerne l'enregistrement des 22% des naissances qui se produisent en dehors des hôpitaux. Il est nécessaire d'appliquer l'utilisation de la technologie afin de maintenir l'enregistrement des naissances. Pour les naissances à l'hôpital, des notifications de naissances sont reçues des hôpitaux donc l'enregistrement pourrait se faire.

Expérience supplémentaire (Mme. Tulimeke Munyika)

En raison des défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les ménages en raison du COVID-19, le gouvernement a introduit une subvention de revenu d'urgence, et pour accéder à la subvention, on est tenu de vérifier leur identité. Jusqu'à présent, 400 000 demandes devraient obtenir la subvention. Le système national d'enregistrement de la population est utilisé pour vérifier l'éligibilité de chaque demandeur afin de s'assurer que le filet de sécurité de la protection sociale ne soit pas abusé. De plus, cela a permis de résorber l'arriéré de

production des pièces d'identité afin d'utiliser le système pour vérifier l'éligibilité des demandeurs de subventions.

L'éligibilité est vérifiée en envoyant un SMS ou un court message au fournisseur de services mobiles national, avec le numéro d'identification, et elle est vérifiée sur toutes les bases de données.

- Angola (M. Israel Nambi)

Le pays est en état d'urgence, et les décès dus au COVID-19 sont notifiés par voie électronique. Il est prévu que le confinement sera arrêté / réduit donc 50% des services pourraient bientôt être ouverts.

- Kenya (Mme. Mucheru)

Au Kenya, l'enregistrement des faits d'état civil est considéré comme un service essentiel, mais les activités ont été réduites et les services sont fournis grâce à un arrangement de travail par quart du personnel et au respect de la distance sociale. Elle a également déclaré qu'il a été un peu difficile de travailler dans des domaines où les services de l'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas numérisés. Elle a souligné le problème des mères enceintes qui évitent de se rendre dans les établissements de santé pour des consultations, un suivi et un accouchement par crainte d'une exposition au COVID-19.

La leçon qu'ils ont apprise est l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil automatisée, puisque COVID 19 est facilement transmis par le papier et avec l'automatisation, une efficacité continue de la prestation de services pourrait être assurée par le télétravail / travail à partir de la maison.

- Lesotho (M. Rabolesti)

Les services d'enregistrement des faits d'état civil ont été annoncés parmi les services essentiels du pays, mais en raison de la fin du cycle budgétaire prévue fin mars au Lesotho, le pays a choisi de se concentrer sur la fourniture d'équipements de protection minimum pour les prestataires de services respectifs.

Le pays n'a actuellement aucun cas signalé mais 15 cas suspects ont été testés et se sont révélés négatifs. Il n'y a donc pas de décès enregistré à cause du COVID-19. Au milieu du scepticisme qui règne dans le pays, le gouvernement s'appuie sur le système d'enregistrement des faits d'état civil pour signaler les décès. Le pays envisage une autopsie verbale pour enquêter des informations, en particulier lorsqu'ils détectent des symptômes similaires à COVID-19.

Jusqu'à présent, le pays est libre du COVID mais a mis en place une structure centrale pour coordonner les tests à l'échelle nationale. Ils prévoient la propagation de la pandémie dans le pays à l'approche de l'hiver et de la baisse des températures, surtout maintenant que les cas en Afrique du Sud augmentent. On sait également que de plus en plus de ressortissants rentrent au pays pendant la saison hivernale par des routes informelles par les frontières.

- Mali (M. Alkdai)

Les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil mettent en place des mesures pour minimiser la proximité au bureau grâce à la distanciation sociale entre les prestataires de services et les utilisateurs.

Pour les services d'enregistrement de mariage, dans la salle de cérémonie, seuls le couple à marier et ses témoins sont autorisés. La directive contre toute congrégation a été communiquée et des circulaires ont été envoyées à tous les agents officiels.

- Uganda (Mme. Judy Obitere)

Les services d'enregistrement des faits d'état civil n'ont pas été déclarés comme services essentiels dans le pays et dans le cadre des mesures de « verrouillage », officiellement aucun enregistrement d'événements d'état civil n'est fourni, en particulier ceux qui nécessitent des visites physiques dans les bureaux. L'enregistrement mobile des événements et les services d'enregistrement des établissements de santé sont actuellement déployés dans 52 arrondissements, afin d'assurer l'enregistrement des notifications. Il y a une anticipation que les accouchements en dehors des établissements de santé vont augmenter, bien que le gouvernement ait pris des dispositions pour le transport et les numéros de téléphone à utiliser par les mères lorsqu'elles doivent se rendre à l'hôpital.

- Cape Vert (Mme. Amilda Pereira)

Il y a eu deux phases d'état d'urgence dans le pays et actuellement, tous les services gouvernementaux non essentiels sont fermés, à l'exception des services essentiels tels que les opérations d'enregistrement des faits d'état civil et les banques. L'enregistrement des naissances et des décès, ainsi que d'autres services d'urgence liés aux mariages et aux fins des notaires sont ouverts. Il a été obligatoire d'enregistrer toutes les naissances survenant dans les établissements de santé et pendant la pandémie, une continuité a été observée dans les conservatoires, où l'enregistrement et la vérification des naissances survenues dans les établissements sont effectués.

- Mozambique (Mme. Fatima Baronet)

L'état civil est considéré comme un service essentiel au Mozambique, où le pays est soumis à l'état d'urgence. L'enregistrement des naissances et des décès est considéré comme essentiel et les enregistrements de mariage ne sont effectués que pour ceux qui avaient présenté une demande avant l'état d'urgence. Les bureaux de l'enregistrement des faits d'état civil travaillent par quarts et le changement est effectué toutes les deux semaines, et toutes les mesures de protection ont été appliquées dans les bureaux.

- l'Ile Maurice (M. William Ayelou)

Le pays est actuellement en confinement et seuls les services essentiels sont offerts par le personnel autorisé. Le gouvernement a décidé d'aider la population vulnérable, y compris les petites entreprises, les organismes d'entraide et les personnes dans le besoin en accordant des subventions financières. Pour permettre l'émission de la subvention financière, les numéros d'identification nationaux sont nécessaires afin postuler en ligne. Tous les bureaux de l'enregistrement des faits de l'état civil sont fermés mais l'enregistrement des décès est en cours, avec une liste des officiers de garde autour de l'île partagée avec le poste de police.

L'enregistrement des naissances se fait normalement dans les 45 jours, mais maintenant une exception a été faite et la pénalité a été annulée pour enregistrement tardif. Pour l'enregistrement des mariages, ceux qui ont déjà fait une publication de mariages sont valides et sont arbitrés en vertu de mesures spéciales. Le plan de travail a été repensé et communiqué à tous les prestataires de services par le biais des médias (télévision, radio et site Web).

Commentaires

- Dans les pays signalant des cas de mères qui ont peur d'aller à l'hôpital pour la naissance, il est probable que même pour les naissances à domicile, l'enregistrement sera également un défi. Il est donc nécessaire que l'enregistrement des naissances soit effectué à travers des structures communautaires approfondies telles que les chefs communautaires, qui peuvent faire un suivi auprès des mères pour s'assurer qu'elles se rendent au bureau de l'enregistrement des faits d'état civil pour faire l'enregistrement.
Avec l'incertitude quant à la durée de cette période difficile, la sensibilisation et le suivi sont très importants.
Remarque : Compte tenu du changement des comportements de recherche de soins de santé, il est nécessaire que les pays préparent des moyens nouveaux et innovants pour éviter l'adoption de pratiques négatives qui pourraient déborder sur la période après COVID-19.
- La Namibie est un bon exemple de l'importance d'avoir un registre de population fonctionnel et un système d'enregistrement des faits d'état civil automatisé et l'expérience pourrait être utilisée comme une bonne étude de cas.
- Cette plateforme créée par la CEA est la bienvenue et devrait servir à documenter ces problèmes / expériences afin que les autres États membres puissent en tirer des leçons.
- Il est important que les pays pensent à Post COVID 19, tout en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation à la suite de la pandémie. Il est nécessaire de réfléchir à la meilleure façon dont chaque pays peut maximiser le soutien disponible des Partenaires de Développement et des philanthropes.

«COVID-19 est une menace mondiale. Les menaces peuvent être converties en opportunités. Au cours des dernières décennies, nous avons vu que les partenaires de développement et les philanthropes ont tendance à accorder plus d'attention aux menaces nouvelles et émergentes. Ceux qui se préparent peuvent bénéficier de cette opportunité potentielle. Par exemple, la 3e Conférence des ministres chargés du CRVS a discuté

de la menace d'Ebola et a demandé à l'OMS, en collaboration avec la CEA, de fournir un suivi en temps quasi réel des épidémies d'Ebola. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. »

Suggestions :

1. Les agences de l'enregistrement des faits d'état civil et les ONS discutent de la manière de tirer parti du flux potentiel de fonds. L'accent devrait être mis sur des approches innovantes, comme les autopsies verbales mentionnées par le Lesotho ; l'utilisation de téléphones portables et / ou de tablettes pour la notification des événements vitaux au niveau local ; établir des bases de données centrales et établir des liens avec les bureaux d'enregistrement locaux ; enregistrement mobile pour les zones difficiles d'accès ; etc.
2. L'augmentation des naissances à domicile des mères qui évitent l'exposition à ce nouveau virus est un phénomène intéressant (Kenya). Cela pourrait augmenter l'arriéré d'enregistrement. Une façon créative de résoudre ce problème pourrait être une occasion de collecte de fonds.

Ces opportunités de financement que nous prévoyons de venir dans la région pourraient ne pas durer longtemps, il sera donc bénéfique d'élaborer des propositions avant qu'un autre problème mondial ne détourne l'attention ailleurs.

- Le Centre d'Excellence Canada a partagé sa volonté d'aider à documenter toutes les bonnes pratiques que les pays peuvent partager. Leur offre a été accueillie favorablement et les pays ont promis de partager certaines informations.

5. Voie à Suivre

La CEA a remercié chaque participant pour leurs contributions utiles et a promis que tous les rapports seraient synthétisés, ainsi que les informations fournies dans le questionnaire d'évaluation rapide. La CEA produira un rapport de synthèse qui met en évidence :

- a) Les problèmes que font faces les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil dans différents domaines, notamment les notifications, les enregistrements et les opérations de certification.
- b) Mesures d'atténuation mises en place par différents pays pour faire face à l'impact de COVID-19 sur le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

La CEA a rassuré les pays qu'elle continuera à soutenir les États membres en fournissant une assistance technique dans la réponse à COVID-19, en plus de l'assistance habituelle sur les activités APAI-CRVS. Il a réitéré que, malgré les circonstances actuelles, la CEA reste déterminée à veiller à ce que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil continuent de fonctionner et à fournir ces services essentiels aux citoyens.

Recommandations

a) La sécurité d'abord

La santé et la sécurité de la population et du personnel des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil restent d'une importance primordiale et prévaudront dans les alternatives qui s'offriront à vous.

b) Appui de la CEA

La CEA continuera d'utiliser sa capacité de rassemblement pour réunir les pays, en rassemblant des informations et des bonnes pratiques pour aider les gouvernements à planifier la continuité des activités pendant la pandémie.

6. Remarques finales

Le Directeur, M. Chinganya, a apprécié la plateforme très utile et a reconnu que des expériences et des pratiques très utiles avaient été partagées. Il a souligné que tous les participants ont maintenant une meilleure compréhension de ce qui se passe dans les différents pays et que documenter les discussions à l'usage des pays sera utile.

Il a souligné que c'est peut-être le moment de réfléchir de manière critique sur la façon d'utiliser les dernières technologies et innovations pour atteindre la communauté. Il est important d'approfondir l'engagement avec les partenaires de développement pour faire avancer ce dossier. Cela assurera qu'après COVID-19, les pays auront au moins certaines données enregistrées grâce à diverses innovations afin de réduire les lacunes dans les données.

Il a été informé que la CEA étudie les moyens d'accéder aux propriétaires de téléphones mobiles afin que les données puissent être recueillies grâce à cette technologie.

Il serait également très utile que les expériences d'autres régions soient mises à la disposition des pays sur la plateforme. Il est clair que faire des affaires ne sera désormais plus comme d'habitude et, par conséquent, il est important d'apporter les changements appropriés.

La réunion s'est terminée à 16h00 (heure Afrique de l'Est)